

HAUTE-SAVOIE

ARRETE MUNICIPAL REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION SUR LE CHEMIN DE BEAUREGARD

N° 2024-95

Le Maire de la Commune de DEMI-QUARTIER ;

Vu les articles L 2212-1, L2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les articles R 411-5, R 411-8, R 411-21-1 et R 411-26 du code de la route ;

Vu les articles 131-12 et 131-13, R610-3 et R 610- 5 du Code pénal ;

Vu la demande de l'entreprise « SARL CONDOLO TP – 511 Avenue des Râches – 74190 PASSY » en date du 17 septembre 2024 afin de réglementer la circulation sur le Chemin de Beauregard depuis l'Alpage de Beauregard jusqu'à la limite communale de Combloux pour lui permettre de procéder aux travaux de raccordement au réseau eaux usées pour le restaurant « Le Cœur d'Or » ;

Considérant qu'il convient de réglementer la circulation à cette occasion ;

Considérant qu'il appartient bien au Maire de le faire,

ARRETE:

<u>Article 1^{er}</u>: Dans la période comprise entre le 23 septembre 2024 et le 25 octobre 2024 inclus, la circulation sera **rigoureusement interdite** sur le chemin rural de Beauregard, depuis l'Alpage de Beauregard jusqu'à la limite communale de Combloux, **sauf** aux véhicules de secours, aux alpagistes et aux riverains.

<u>Article 2</u>: La SARL CONDOLO TP veillera à laisser le passage au cani-trail « Trophée FLOFEC » organisé le dimanche 20 octobre 2024 sur le même parcours.

<u>Article 3</u>: Les prescriptions mentionnées ci-dessus seront signalées à l'aide de panneaux réglementaires **mis en place par l'entreprise « SARL CONDOLO TP »** de part et d'autre de l'accès au chantier.

Article 4 : Le présent arrêté sera affiché sur place par l'entreprise « SARL CONDOLO TP ».

<u>Article 5</u>: Les infractions au présent arrêté seront relevées et poursuivies conformément à la loi par la Gendarmerie et tout autre agent compétent.

<u>Article 6</u>: Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Gendarmerie de Megève, aux services techniques de la commune, à la Mairie de Combloux, au SIABS, à la société « SARL CONDOLO TP », un exemplaire étant conservé en Mairie.

Fait à Demi-Quartier, le 17 septembre 2024.

Certifié exécutoire.

Publié électroniquement le 19/09/2024 Télétransmis Sous-préfecture le 19/09/2024

Stéphane ALLARD